

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX
ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...
NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME, AISNE, etc.

JOURNAL DE ROUBAIX
MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX
ANNONCES: la ligne... Réclames... Faits divers...
Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal...

BOURSE DE PARIS DU 23 JUILLET

Table with columns: Valeurs, Cours au jour, Cours au jour précédent. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, Act. Nord d'Espagne, etc.

BOURSE DE PARIS (Services gouvernementaux)

Table with columns: Valeurs, Cours au jour, Cours au jour précédent. Rows include 3 0/0 amortissable, Crédit Lyonnais, etc.

Services particuliers

Table with columns: Valeurs, Cours au jour, Cours au jour précédent. Rows include Act. Banque de France, Société Générale, etc.

DEPECHE COMMERCIALES

Change sur Londres, 4,53 7/8; change sur Paris, 118 7/8; 100; Café good fair, (la livre) 12 1/2, 13 3/4; etc.

BULLETIN DU JOUR

Le Sénat, approuvant la conduite du garde des sceaux et confiant dans sa fermeté et dans sa justice, passe à l'ordre du jour.
Tel a été le résultat de l'interpellation de M. Baragnon au Sénat sur la loi du 13 juillet, portant augmentation du personnel du Conseil d'Etat.

Le ministre a été tout aussi heureux à la Chambre. Elle a voté, en effet, le projet de loi ayant pour objet d'autoriser le gouvernement à proroger les traités de commerce existants.
M. Keller avait vainement essayé de faire adopter un amendement par lequel la prorogation aurait été fixée à trois mois à partir de la promulgation du nouveau tarif général des douanes.

La Société d'éducation et d'enseignement de Lille vient d'envoyer l'adresse suivante aux députés qui ont pris la parole en faveur de la liberté d'enseignement dans la discussion du projet de loi de M. Jules Ferry.

Permettez-nous, au nom de tous les catholiques de la région du Nord, de vous adresser l'hommage de notre reconnaissance et de nos félicitations respectueuses pour l'énergie, la persévérance et l'éclat avec lesquels vous venez de défendre la grande cause de la liberté d'enseignement.

De tels combats, Messieurs, sont des victoires, quoi qu'on dise, et les scrutins, ils éclairaient le pays, ils animent le zèle des bons citoyens; ils portent au projet que vous avez repoussé une blessure déjà mortelle; ils l'amènent à la barre du Sénat comme un condamné qui n'attend plus que la lecture de sa sentence.

Messieurs les députés, d'agréer l'hommage de notre profonde et respectueuse reconnaissance, Le Président, AMBROISE DE MARCER, Le Secrétaire, J. CHESNELONG.

La République et l'armée

On lit dans le Constitutionnel, à propos de la discussion du budget de la guerre: « Les révolutions faites à la tribune par M. Le Faure, député de la Creuse, sur la déplorable situation de notre armée, ont produit une très vive impression dans les groupes politiques. »

« Eh bien ! l'opinion de M. Allain-Targé, M. Le Faure, qui n'a point trouvé de contradicteurs, nous dirons au gouvernement, au ministre de la guerre: qu'avez-vous fait pour l'armée ? »

SENAT

Séance du 22 juillet 1879. PRÉSIDENCE DE M. MARTEL.

INTERPELLATION

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Baragnon sur l'application de la loi du 13 juillet, portant augmentation du personnel du Conseil d'Etat.

M. Numa Baragnon déclare, tout d'abord, qu'il n'a pas l'intention, ainsi qu'on l'a prétendu, d'apporter aucune personnalité dans ce débat.
Les personnes, dit l'orateur, n'importent peu; ce qui importe, c'est la confiance, mais ce n'est pas un décret de révocation, c'est un décret de confiance.

Nous, citoyens, ne nous nous proposons pas des personnes, mais je dis que par la façon dont vous avez procédé pour le renouvellement du Conseil, vous avez imprimé, au Conseil d'Etat, un caractère qui a discrédité aux yeux du pays. (Très-bien ! à droite.)

« Vous avez prononcé, en outre, des mises à la retraite illégales, traitant nos conseillers d'Etat comme des préfets. (Nouvelles approbations sur les mêmes bancs.) »

« Le pays a vu avec indignation le rapport de M. Lenoël, dans lequel et honorable sénateur déclarait qu'il respectait l'indépendance sans hostilité; or, ce programme, je l'accepte et vous, vous serez bien obligés d'admettre que n'étant pas de votre avis, c'est être indépendant. (Bruit divers.) »

« Non-seulement vous avez violé un principe supérieur, mais vous l'avez violé dans des circonstances particulières que la conscience publique a déjà jugées. (Vive approbation à droite.) »

« La stabilité est nécessaire aux conseillers d'Etat pour l'accomplissement de leurs fonctions judiciaires, et l'honorable M. Vivien disait, à cette occasion, qu'une bonne administration est celle qui va, les affaires et les personnes, et que les concessions faites à la politique, en matière administrative, sont toujours dommageables. (Approbations à droite.) »

« Quant à moi, Messieurs, j'aurais préféré la dissolution du Conseil à cette occasion de faire entrer un élément nouveau dans le Conseil, vous avez dix places rendues libres par la mort; donc sans illégalité, sans violence, votre Cabinet, que je trouve funeste, est représenté, mais cela ne vous a pas suffi et vous avez fait un acte que la conscience publique réprouve. (Approbations à droite.) »

« Vous n'avez pas prononcé de révocations nominales, parce qu'il aurait fallu donner des raisons, et vous avez révoqué en masse. — C'est pour avoir violé l'esprit et un peu la lettre de la loi sur la révocation des conseillers d'Etat, que vous vous êtes attiré une lettre par laquelle un conseiller d'Etat réclame la révocation comme un droit et comme un honneur. Cette lettre, sans doute, s'adresse à vous tous, car vous déclamez votre union et, sans doute, s'il faut avouer, vous n'avez pas eu de peine à la faire valoir. »

« Vous avez prononcé, en outre, des mises à la retraite illégales, traitant nos conseillers d'Etat comme des préfets. (Nouvelles approbations sur les mêmes bancs.) »

« Le pays a vu avec indignation le rapport de M. Lenoël, dans lequel et honorable sénateur déclarait qu'il respectait l'indépendance sans hostilité; or, ce programme, je l'accepte et vous, vous serez bien obligés d'admettre que n'étant pas de votre avis, c'est être indépendant. (Bruit divers.) »

« Non-seulement vous avez violé un principe supérieur, mais vous l'avez violé dans des circonstances particulières que la conscience publique a déjà jugées. (Vive approbation à droite.) »

« La stabilité est nécessaire aux conseillers d'Etat pour l'accomplissement de leurs fonctions judiciaires, et l'honorable M. Vivien disait, à cette occasion, qu'une bonne administration est celle qui va, les affaires et les personnes, et que les concessions faites à la politique, en matière administrative, sont toujours dommageables. (Approbations à droite.) »

« Quant à moi, Messieurs, j'aurais préféré la dissolution du Conseil à cette occasion de faire entrer un élément nouveau dans le Conseil, vous avez dix places rendues libres par la mort; donc sans illégalité, sans violence, votre Cabinet, que je trouve funeste, est représenté, mais cela ne vous a pas suffi et vous avez fait un acte que la conscience publique réprouve. (Approbations à droite.) »

« Vous n'avez pas prononcé de révocations nominales, parce qu'il aurait fallu donner des raisons, et vous avez révoqué en masse. — C'est pour avoir violé l'esprit et un peu la lettre de la loi sur la révocation des conseillers d'Etat, que vous vous êtes attiré une lettre par laquelle un conseiller d'Etat réclame la révocation comme un droit et comme un honneur. Cette lettre, sans doute, s'adresse à vous tous, car vous déclamez votre union et, sans doute, s'il faut avouer, vous n'avez pas eu de peine à la faire valoir. »

« Vous ne comprenez donc pas, *lui dit le président, que vous vous condamnez vous-même en vous taisant ? Vous n'avez donc pas pitié d'une noble jeune fille qui a encore foi en vous, et qui ne doute pas de votre amour. Si vous l'aimez, comment avez-vous la triste courage de persister à ne pas avouer une faute qu'elle vous pardonnerait, j'en suis sûr ? »

« Oh ! je sais, ce n'était pas la vôtre ; il y en a tant ! (Rires à droite.) Très-bien ! »

« Eh bien ! à la suite de ce que j'ai nommé l'affaire du 16 mai 1877, l'honorable M. Dufaure est revenu au ministère. C'était après une crise ; il est vrai que c'était, alors, une République un peu différente. (Nouveaux rires à droite.) »

« Eh bien, alors M. Dufaure n'a pas révoqué deux membres du Conseil d'Etat et il les a remplacés par ceux-mêmes que vous venez de révoquer. (Mouvement à droite.) »

« Eh ! Messieurs, si je suis à la tribune, c'est justement parce que vous avez poursuivi l'indépendance. A vrai dire, Messieurs, quand on nous a présenté la loi, nous sommes de la minorité, nous pensions que ce bloc enfumé ne nous disait rien qui vaille, mais l'honorable M. Lenoël nous rassurait. A ce propos, l'orateur dit un passage du rapport de M. Lenoël. »

« Quant à moi, Messieurs, j'aurais préféré la dissolution du Conseil à cette occasion de faire entrer un élément nouveau dans le Conseil, vous avez dix places rendues libres par la mort; donc sans illégalité, sans violence, votre Cabinet, que je trouve funeste, est représenté, mais cela ne vous a pas suffi et vous avez fait un acte que la conscience publique réprouve. (Approbations à droite.) »

« Vous n'avez pas prononcé de révocations nominales, parce qu'il aurait fallu donner des raisons, et vous avez révoqué en masse. — C'est pour avoir violé l'esprit et un peu la lettre de la loi sur la révocation des conseillers d'Etat, que vous vous êtes attiré une lettre par laquelle un conseiller d'Etat réclame la révocation comme un droit et comme un honneur. Cette lettre, sans doute, s'adresse à vous tous, car vous déclamez votre union et, sans doute, s'il faut avouer, vous n'avez pas eu de peine à la faire valoir. »

« Vous ne comprenez donc pas, *lui dit le président, que vous vous condamnez vous-même en vous taisant ? Vous n'avez donc pas pitié d'une noble jeune fille qui a encore foi en vous, et qui ne doute pas de votre amour. Si vous l'aimez, comment avez-vous la triste courage de persister à ne pas avouer une faute qu'elle vous pardonnerait, j'en suis sûr ? »

Feuilleton du Journal de Roubaix du 24 JUILLET

Thérèse s'avança seule, vêtue de noir, comme si elle eût déjà porté le deuil de son fiancé, cachant son visage sous une épaisse voilette.

« Vous n'avez pas prononcé de révocations nominales, parce qu'il aurait fallu donner des raisons, et vous avez révoqué en masse. — C'est pour avoir violé l'esprit et un peu la lettre de la loi sur la révocation des conseillers d'Etat, que vous vous êtes attiré une lettre par laquelle un conseiller d'Etat réclame la révocation comme un droit et comme un honneur. Cette lettre, sans doute, s'adresse à vous tous, car vous déclamez votre union et, sans doute, s'il faut avouer, vous n'avez pas eu de peine à la faire valoir. »

« Vous ne comprenez donc pas, *lui dit le président, que vous vous condamnez vous-même en vous taisant ? Vous n'avez donc pas pitié d'une noble jeune fille qui a encore foi en vous, et qui ne doute pas de votre amour. Si vous l'aimez, comment avez-vous la triste courage de persister à ne pas avouer une faute qu'elle vous pardonnerait, j'en suis sûr ? »

« Vous ne comprenez donc pas, *lui dit le président, que vous vous condamnez vous-même en vous taisant ? Vous n'avez donc pas pitié d'une noble jeune fille qui a encore foi en vous, et qui ne doute pas de votre amour. Si vous l'aimez, comment avez-vous la triste courage de persister à ne pas avouer une faute qu'elle vous pardonnerait, j'en suis sûr ? »

« Vous ne comprenez donc pas, *lui dit le président, que vous vous condamnez vous-même en vous taisant ? Vous n'avez donc pas pitié d'une noble jeune fille qui a encore foi en vous, et qui ne doute pas de votre amour. Si vous l'aimez, comment avez-vous la triste courage de persister à ne pas avouer une faute qu'elle vous pardonnerait, j'en suis sûr ? »